



« C » : Conditions de fait 2002

□ Passage en échelle 5

➤ Rappel conditions statutaires

- Avoir atteint le 6^e échelon du grade d'adjoint administratif au 31 décembre 2002

➤ Conditions de fait

- Ancienneté :

- 9^{ème} échelon échelle 4
- et 2 ans d'ancienneté dans le grade (au 1^{er} janvier de l'année de sélection)
- et être âgé d'au moins 42 ans (au 31 décembre de l'année de sélection)
- ou 10^{ème} et 11^{ème} échelons de l'échelle 4
- et sans condition d'ancienneté dans le grade

- Choix :

- 6^{ème} échelon au 31 décembre de l'année de promotion
- 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} du grade au 1^{er} janvier
- et 2 ans d'ancienneté dans le grade au 1^{er} janvier de l'année de promotion

➤ Nombre de promotions

- 483 promouvables statutaires
- 200 promotions de fait soit 41,4% des statutaires dont 73 agents (30 + 43) et 127 agents au choix

□ Passage en NEI

➤ Rappel conditions statutaires

- 2 ans d'ancienneté au moins au 9^{ème} échelon de l'échelle 5 au 31 décembre de l'année de promotion

➤ Conditions de fait

- Ancienneté :

- 9^{ème} échelon depuis 2 ans au moins au 31 décembre 2002 et 56 ans
- 10^{ème} échelon au 1^{er} janvier 2002 et 49 ans au moins
- 11^{ème} échelon «échelon au 1^{er} janvier et 47 ans au moins
- et 5 ans d'ancienneté en échelle 5 au 1^{er} janvier 2002

▪

➤ Nombre de promotions

- 1983 promouvables statutaires
- 225 promotions de fait soit 11,4% des statutaires dont 179 + 29 pour le 11^{ème} échelon, + 17 pour le 9^{ème} échelon)